

COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 17
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 25/03/2024

Séance du 10 AVRIL 2024

L'an deux mille-vingt-quatre et le dix du mois de Avril à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Président

12 Présents : Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN – C. LEFEBVRE – P. PACCOU - F. BOULANGER – P. CAREY – S. VAN EECKE - C. DELEPLACE – B. BULOT - A. DE BLEECKERE – C. DAVID - A. HOLLANDRE
0 Absents ayant donné pouvoir :
3 Absents excusés : D. DUMONT - C. KNOBLOCH -. – V. DEVLEESSCHAUWER

Secrétaire de séance : B. BULOT

2024-02 : Compte de Gestion 2023

Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires 2023 ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 059-265904706-20240410-202402-DE

Le Conseil d'Administration approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 11 avril 2024,

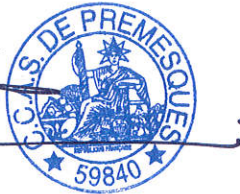
Affiché le 15 Avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 15 Avril 2024,

Ainsi délibéré

Pour copie conforme,

**Le Président,
Yvan HUTCHINSON**



**La Secrétaire de Séance
Brigitte BULOT**